



Cabinet de la ministre

Paris, le jeudi 2 février 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Journée mondiale des zones humides

Huit collectivités lauréates du 1er Grand prix « Zones humides en milieu urbanisé »

Prairies humides, marais, tourbières, mangroves, estuaires, lacs artificiels, étangs et zones littorales...les 3 millions d'hectares de zones humides françaises constituent d'importants réservoirs de biodiversité : **50% des oiseaux et 30% des espèces végétales remarquables dépendent de ces sites**. Elles ont également un pouvoir d'épuration important, contribuent au renouvellement des nappes phréatiques, stockent naturellement le carbone, atténuent les crues et les conséquences des sécheresses...

Les zones humides représentent ainsi des espaces à forts enjeux écologiques, économiques¹ et sociaux. Elles font pourtant partie des milieux naturels les plus dégradés et les plus menacés au monde. En France, **l'urbanisation notamment absorbe de nombreuses zones humides chaque année** et on estime que près de 67% des zones humides ont disparu depuis le début du XX^{ème} siècle.

L'objectif de ce Grand Prix organisé par le ministère du Développement durable -en partenariat avec l'Association des Maires de France et les Agences de l'Eau- **est de récompenser les collectivités (urbaines ou rurales) qui ont conduit des opérations d'aménagement exemplaires prenant en compte les zones humides**.

Pour Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement *«Il faut réhabiliter les zones humides car leur image auprès du grand public souffre de la méconnaissance des services rendus par ces espaces, et des richesses qu'ils concentrent. Les collectivités lauréates de ce 1^{er} Grand prix ont bien compris que les zones humides faisaient partie de leur patrimoine paysager et culturel. Elles contribuent à donner du caractère et une identité à un territoire : pourrait-on imaginer le Mont-Saint-Michel sans le cadre grandiose de sa baie aux vasières bleutées, la Brenne et la Dombes sans leurs étangs bordés de prairies humides, Guérande sans sa mosaïque de marais salants ?»*.

¹ Une étude publiée fin 2011 par le Commissariat général au développement durable a évalué que la valeur de l'ensemble des services rendus par une zone humide s'établit dans une fourchette de 2 400 à 4 400 euros par hectare.

Palmarès du Grand prix « Zones humides en milieu urbanisé »

Grand prix : Saint-Jacques de la Lande (Ille-et-Vilaine),

Prix « biodiversité en milieu urbanisé » : Condette (Pas-de-Calais),

Prix « gestion des crues et des eaux pluviales » : Communauté de communes
« Loches Développement » (Indre-et-Loire),

Prix « Education, lien social et loisir » : Le Mesnil-le-Roi (Yvelines),

Prix « intégration de la zone humide dans le projet urbain » : Rochefort (Charente-Maritime),

Prix « Démarche de planification » : Communauté d'agglomération de Saint-Omer
(Pas de Calais),

Prix Bourgs et villages : Mazères (Ariège),

Prix « Restauration de carrières et sites industriels » : Communauté d'agglomération
des lacs de l'Essonne (Essonne).

Ce Grand prix s'inscrit dans une politique plus large de protection et de restauration des zones humides. Ainsi le **Grenelle Environnement a fait de la préservation de ces espaces une priorité et prévoit** :

- **d'ici 2015, l'acquisition de 20 000 hectares de zones humides** particulièrement menacées, par le Conservatoire du littoral et les Agences de l'eau. **En 2009 et 2010, 8 000 hectares ont déjà été acquis.**
- **la création du premier parc national de zones humides.** L'appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 15 novembre 2011 pour un dépôt de candidature avant le 1^{er} novembre 2012.

Le plan national d'actions lancé en 2010 pour la sauvegarde des zones humides a également permis en 2011 la mise en place par le ministère en charge de l'agriculture d'une aide pour les agriculteurs qui adoptent un pâturage extensif afin de gérer plus durablement les zones humides.

Six nouveaux sites Ramsar² français sont également officiellement inscrits ce jour par la Convention de Ramsar. Ces espaces, qui représentent près de 210 000 ha, bénéficient d'ores et déjà au niveau national de mesures de protection et de gestion durable.

La journée mondiale zones humides 2012 a pour thème : « Le Tourisme dans les zones humides : une expérience unique ». A cette occasion de nombreuses manifestations sont organisées dans toute la France avec l'appui de l'Office national de l'eau, des pôles relais zones humides et de leurs nombreux partenaires locaux.

Toutes les informations sur : www.zones-humides.eaufrance.fr

Contacts presse :

Anne Dorsemaine 01 40 81 72 36
Aurore Longuet 01 40 81 31 59

² Tourbière de Moltifao (Corse), Réserve naturelle nationale de Saint-Martin (Saint Martin), Vasière des Badamiers (Mayotte), Réserve naturelle nationale d'Europa (Terres australes et antarctiques françaises), Delta de la Leyre (Aquitaine), Marais d'Orx (Aquitaine).